

AR Prefecture

047-214700049-20210628-D_2021_04-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



DÉCISION DU MAIRE

N° D 2021-004

Objet : Vente d'un véhicule

*Extrait du registre des délibérations
Affiché le*

Le Maire de la commune d'Aiguillon,

VU les articles L2122-22, L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2014-044 en date du 18 mai 2021 portant délégation au Maire relative à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros.

CONSIDERANT que le véhicule de marque RENAULT immatriculé 3456 QR 47 portant le n° de série VF1T3X300C0115246 n'est plus utilisé par nos services.

CONSIDERANT que le Garage Armand, sis 13 A rue Victor Hugo – 47190 Aiguillon nous a fait une offre en l'état d'un montant de 300 euros.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Le véhicule de marque RENAULT immatriculé 3456 QR 47 portant le n° de série VF1T3X300C0115246 est cédé en l'état au Garage Armand, sis 13 A rue Victor Hugo – 47190 Aiguillon nous a fait une offre en l'état d'un montant de 300 euros

ARTICLE 2 : Les recettes seront versées sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 77 « produits exceptionnels » à l'article 7788 du budget principal de la Commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne.

Fait à Aiguillon, le 28 juin 2021

Le maire,
Christian Girard



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, auprès du tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité.